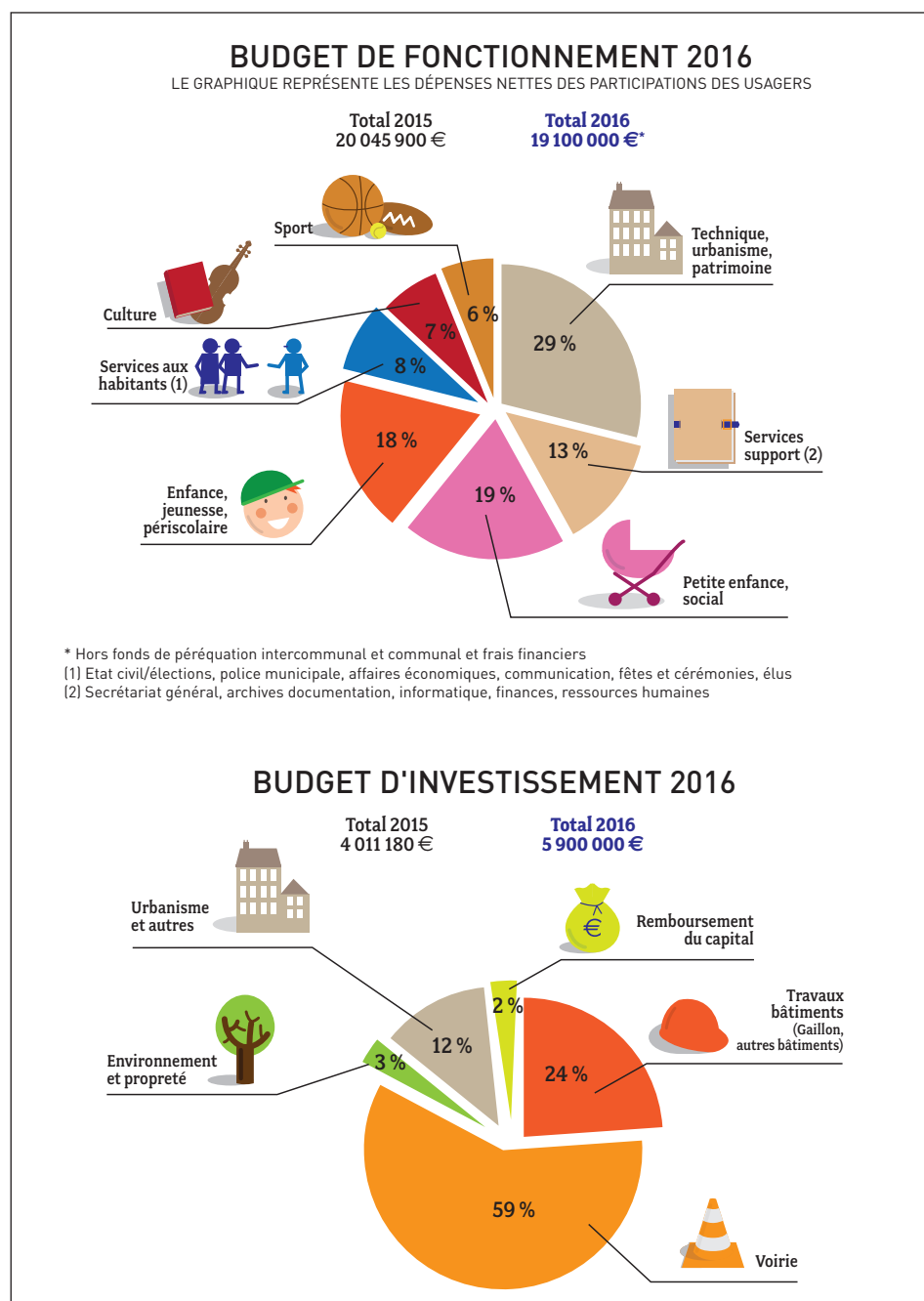


Budget 2016 : les objectifs sont maintenus

Le budget 2016 de la Ville a été voté lors du conseil municipal du 18 février. Malgré un contexte national très défavorable, la municipalité poursuit ses objectifs en termes de maintien des abattements familiaux, d'un endettement faible et de stabilité des taux des impôts. Cela tout en poursuivant les recherches d'économies et l'équipement de la ville.



Le budget d'une ville est voté chaque année par le conseil municipal. Il fixe un plafond de dépenses à ne pas dépasser et prévoit les recettes de la commune sur une année civile. Il comprend deux grandes sections : le fonctionnement et l'investissement.

Le budget est impacté par un contexte national très défavorable avec des ressources en baisse et des dépenses en hausse.

En effet, la Ville doit notamment faire face à une baisse de la dotation globale de fonctionnement, la DGF (2 137 300 € en 2016 contre 3 376 713 € en 2013). Il s'agit de la principale dotation de fonctionnement de l'Etat distribuée aux collectivités locales, qui est censée correspondre aux coûts que représentent les missions transférées par l'Etat aux collectivités.

Dans le même temps, les dépenses sont en hausse avec notamment une augmentation du fonds de péréquation, un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse entre les collectivités territoriales. Soit 591 300 € en 2016 à la charge de la Ville contre 91 428 € en 2013.

Grâce à une maîtrise des dépenses et une recherche d'économie, la Ville maintient cependant une capacité d'autofinancement (c'est à dire une épargne) qui donne une marge de manœuvre pour investir.

Des investissements importants sont programmés en 2016 et s'échelonnent sur plusieurs années

→ Le réaménagement du quartier Verdun programmé de juillet 2016 à l'été 2017 pour un montant total de 3 701 000 € dont 932 000 € en 2016.

→ Le réaménagement des tennis programmé de fin novembre 2016 à avril 2017 pour un montant de 2 537 350 € dont 139 000 € en 2016.

→ Des travaux de mise en accessibilité de la voirie et de bâtiments communaux recevant

du public programmés de 2016 à 2019 pour un montant de 1 200 600 € dont 300 600 € en 2016.

Les objectifs de la municipalité

→ Conserver la stabilité des taux des impôts avec des taux communaux qui n'augmentent pas. Depuis 2010 :

- taxe d'habitation : 14,51 %

- taxe foncière : 19,87 %

- taxe foncière non bâtie : 22,16 %

A noter, les taux des impôts locaux sont fixés par les collectivités, tandis que les bases de ces mêmes impôts sont établies par l'Etat. La loi de finances de décembre 2015 prévoit une augmentation de ces bases de 1 % en 2016.

→ Maintenir les abattements familiaux avec une réduction d'impôts de 1,4 million d'euros pour l'ensemble des familles viroflaysiennes dès le premier enfant.

→ Conserver un endettement faible.

Endettement par habitant au 1^{er} janvier 2016 à Viroflay : 487 € (moyenne nationale de l'endettement communal par habitant : 950 €).

→ Poursuivre les économies notamment grâce à :

- Une mutualisation avec la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, notamment une mise en commun des marchés publics favorisant des achats au meilleur prix.

- Une modernisation de l'éclairage public et une utilisation d'ampoules basse consommation (60 000 € d'économie).

- La suppression des classes d'environnement (50 000 € d'économie).

- La dématérialisation des courriers aux Viroflaysiens (10 000 €). ■

LES ÉLUS À VOTRE ÉCOUTE

Chaque premier samedi du mois, les élus tiennent une permanence au marché Leclerc pour vous écouter, vous informer, répondre à vos questions, transmettre vos propositions. N'hésitez pas à venir les rencontrer.

Samedis 2 avril et 7 mai de 10h à 12h. Marché Leclerc. Ouvert à tous.